
3 *Augustin maître spirituel*

La famille selon saint Augustin

Saint Augustin a écrit largement sur le mariage, mais il n'a écrit aucun livre sur la famille. Et pourtant les références qu'il en fait dans ses œuvres sont très nombreuses et riches de doctrine. Une analyse de ces références nous permettra de comprendre sa pensée sur la famille.

1 *Les sources de la pensée de saint Augustin sur la famille*

Les sources de sa pensée sur la famille se trouvent dans la Sainte Écriture, dans son expérience personnelle¹ et dans la situation de la famille à son époque.

Le contexte socio-culturel de l'époque et, d'une forme encore plus concrète, le cadre familial nous est aujourd'hui assez bien connu². La famille est considérée par saint Augustin sur le modèle de la famille romaine. Elle était formée essentiellement du couple, mari et femme, auquel les enfants demeurent rattachés jusqu'à ce qu'ils aient pu s'unir à leur tour. Pour Augustin, le mot famille s'étendait aussi à tous ceux qui étaient soumis à l'autorité du maître de la maison. Sa famille avait en effet un certain nombre d'esclaves, par exemple, les nourrices qui élevèrent le jeune Augustin et lui racontaient plus tard bien des anecdotes sur sa petite enfance (*Conf.* I,6,7; I,14,23), l'esclave pédagogue qui l'accompagnait à l'école (*Conf.* I,19,30), les servantes qui calomnièrent Monique auprès de sa belle-mère et furent punies sur ordre de Patricius (*Conf.* IX,9,20; IX,8,17 ; IX,8,18)

¹ W. H. C. Frend, « *The Family of Augustine : A microcosm of Religions Change in North Africa* » et C. Lepelletier, « *Spes saeculi: Le milieu social d'Augustin et ses ambitions séculières avant sa conversion* », dans *Congresso Internazionale su s. Agostino nel XVI centenario della conversione, vol I, Rome, Institutum Patristicum Augustinianum, p. 135-151 et p. 99-117, 1987.*

² G. -C. Picard, *La Civilisation de l'Afrique Romaine, Paris, Plon, 1990.*

³ E. Schmitt, Le mariage chrétien dans l'œuvre de saint Augustin. Une théologie baptismale de la vie conjugale, Paris, Institut d'Etudes Augustiniennes, 1983, p. 145.

Or, la source la plus importante de la doctrine de saint Augustin sur la famille est la Sainte Écriture et, d'une forme toute particulière, les premiers chapitres de la Genèse ainsi que les lettres de saint Paul. Saint Paul a une telle importance sur la doctrine de saint Augustin qu'on pourrait bien dire qu'elle n'est que le reflet de celle de saint Paul³.

2 L'amitié fondement de la famille

Quand saint Augustin parle de la famille, il désigne soit la société conjugale (*familia*), famille au sens strict, soit la maisonnée (*domus*), famille élargie.

La famille est pour saint Augustin la première des sociétés humaines. Toutes les autres sociétés s'appuient ou se soutiennent sur elle : « La première alliance scellée par la nature dans la société humaine est donc l'union de l'homme et de la femme. » (*De bono conjugali* 1,1, BA 2, p. 23). Il appellera la famille « principe ou cellule de la cité » (*Cité de Dieu [=De civ. Dei]* XIX,16). Elle est donc le fondement de toute société.

Le point de départ de sa doctrine sur la famille est la nature sociale de la personne humaine : « Du fait que chaque homme est un élément du genre humain et, de sa nature, un être social, il résulte un grand bien naturel qui se double d'un puissant instinct d'amitié » (*De bono. conj.* 1,1, id.)

Or, l'élément le plus important d'une société, et de forme toute particulière de la famille, est le lien qui unit ses membres, la « *connexio societatis* ». Pour saint Augustin ce lien est en tout premier lieu l'amour sous la forme d'amitié⁴. L'amitié se trouve donc à la base de toute société humaine. Pour bien comprendre la pensée de saint Augustin sur la famille il faut s'arrêter sur son analyse de l'amitié. C'est à la lumière de l'amitié que saint Augustin comprend la nature la plus profonde de la famille (*De nuptiis et concupiscentia [= De nupt. et conc.]* 1,11 ; S. 51,21)

L'amitié, base et fondement de toute société, tire ses racines du fait que l'homme est essentiellement amour. En réalité nous sommes par l'amour que nous nous portons les uns aux autres. C'est l'amour qui tient les amis ensemble: « Qu'est-ce donc que l'amour sinon une certaine vie qui unit deux êtres ou tend à les unir ? » (*De Trinitate [= De Trin.]* VIII,10,14, BA 16 p. 71).

La caractéristique la plus propre de l'amitié est la *concordia*.

⁴ D. X. Burt, *Friendship and Society. An introduction to Augustine's practical philosophy*, Cambridge, Eerdmans, 1999.

Saint Augustin reprend ainsi la définition donnée par Cicéron « L'amitié a en effet été définie très justement et très noblement, comme "un accord, accompagné de bienveillance et de charité, sur les choses divines et humaines" (Cicéron, *Laelius ou l'amitié* 20). » (*Contra Academicos* III,6,13, BA 4, p. 137)

L'amitié est une « concorde ordonnée ». Pour saint Augustin cela veut dire que les amis ne doivent pas être tout à fait semblables les uns aux autres et sous tous les aspects. Il est absolument nécessaire que les amis reconnaissent et respectent leurs différences. Aimer quelqu'un, c'est le reconnaître pour ce qu'il est et non pour ce que je voudrais qu'il soit ; c'est entrer en communion avec lui en acceptant son originalité.

Cette concordance entre les amis est bien plus qu'une simple conformité. L'amitié consiste à vouloir le bien des amis. « L'amitié consiste à vouloir du bien à quelqu'un, en raison même de la personne que l'on aime, avec de sa part une disposition pareille. » (*De diversis quaestionibus* 83, qu. 31,3, BA 10, p. 95).

Une autre caractéristique propre à l'amitié, et de toute importance pour comprendre la famille, est la réciprocité. L'amitié exige que l'amour soit réciproque. Quand cet amour réciproque cesse, l'amitié disparaît :

« Il est vrai que des amis eux aussi, même séparés physiquement, sont moralement inséparables, en tant qu'amis : il peut arriver pourtant qu'un ami aille jusqu'à haïr son ami, cesse ainsi de l'être, à l'insu de l'autre qui l'aime encore. » (*De Trin.* IX,4,6, BA 16 p. 85)

Or la concordance, fondement de l'amitié, se révèle ou se manifeste d'une forme éclatante dans l'ordre : « La paix des hommes, c'est leur concorde bien ordonnée » (*De civ. Dei* XIX,13 ; BA 37, p. 111)

3 La famille : éclatement de l'amitié

L'expression la plus rayonnante de l'amitié se trouve dans la famille. Une lecture attentive des textes de saint Augustin sur la famille montre que la famille est en tout premier lieu une union d'amis. Il est de tout intérêt de souligner la variété et la richesse des expressions qu'il utilise pour dire l'amour réciproque entre les membres de la famille. Toutes les expressions de l'amitié et de l'amour se font présentes : *vis amicitiae* (*De b. coniug.* 1,1), *societas amicalis* (9,9), *amicalis quaedam et germana conjunctio* (1,1), *fraterna societatis* (*De sermone Domini in monte* 1,15, 42), *connexio cordium* (S. 51,13.21).

L'homme et la femme ne se constituent pas mari et épouse, en tout premier lieu, pour mettre les enfants au monde, mais par une mutuelle promesse de s'aimer. Ce qui constitue le mariage, dira-t-il, est l'union des cœurs bien plus que l'union des corps :

« Joseph devait être nommé époux de Marie, chaste époux, non par le commerce charnel, mais par l'affection, non par l'union du corps, mais par celle, bien plus précieuse, de l'âme » (*Contra Faustum* 23,8).

Augustin est convaincu que l'amitié trouve sa vraie expression dans la famille : « L'amitié commence par l'épouse et par les enfants, pour s'étendre jusqu'aux étrangers » (S. 299D,1)

La famille est œuvre de Dieu qui l'a créée :

« Pour le moment, je répons que le mariage a été institué par Dieu, et qu'il l'a été autrefois, quand il fut dit : *C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à son épouse, et ils seront deux en une seule chair* (Gn 2,24) ; et qu'il le reste aujourd'hui, en raison de ce qui est écrit : *C'est par le Seigneur que la femme est unie à son mari.* » (*Contra duas epistulas Pelagianorum*. I,5,9 BA 23, p. 329-331)

4 Les trois manifestations de l'amitié dans la famille

L'amour se trouve donc à la base et au fondement de la famille et prend la forme de l'amitié ou de l'union des cœurs. Cet amour s'exprime dans la famille par ce que saint Augustin appelle les biens du mariage: procréation (*proles*), fidélité (*fides*) et indissolubilité (*sacramentum*). Ces trois biens ne sont pas le but du mariage ou de la famille. Ils sont tout simplement des explicitations ou des manifestations de l'amour familial.

Saint Augustin considère l'affection parentale et filiale dans un contexte d'amitié. « C'est en effet sous le regard de ses parents que chacun ouvre les yeux, et cette vie est due à leur amour » (S. 9,7), ou encore :

« [D'autres biens sont nécessaires] comme le mariage et les relations conjugales pour nourrir l'amitié. C'est d'elle que procède la propagation du genre humain ; aussi l'union d'amour, qui en est la source, est-elle un grand bien. » (*De bono conj.* 9,9, BA 2, p. 45)

La fidélité découle elle aussi de l'amour. Quand saint Augustin

parle des biens du mariage, il met la fidélité conjugale en premier lieu et la considère comme une exigence de l'amour mutuel. Sans l'amour mutuel des époux, la fidélité se fait impossible. Cette fidélité, Saint Augustin la fonde sur l'amour du Christ pour son Église. C'est dans cet amour que la fidélité conjugale puise sa source et sa force :

« Celui qui a le Christ dans son cœur de telle façon qu'il ne place avant lui ni les choses de la terre ni celles du temps, même pas non plus celles qui sont licites et permises, celui-là a le Christ comme fondement [...]. Si quelqu'un aime son épouse, s'il l'aime selon le Christ, qui va douter que pour lui le Christ ne soit fondement ? » (*De civ. Dei XXI,26,2*, BA 37, p. 491-493)

Il y a aussi une union très étroite entre sacramentum et amour. En s'appuyant sur saint Paul, saint Augustin dira que le Christ et l'Église sont le modèle des époux éternellement vivants entre lesquels tout divorce est exclu. Ainsi il ne peut exister de dissolution du lien entre les époux durant leur vie car ils sont, par le baptême, membres du Corps du Christ. C'est donc par ce qui les unit au Christ que leur mariage devient indissoluble :

« A coup sûr, ce n'est pas seulement la fécondité, dont le fruit est l'enfant, ni seulement la pudicité, dont le lien est la fidélité, c'est encore un certain « sacrement » du mariage qui est confié aux fidèles mariés – ce qui fait dire à l'apôtre : *Maris, aimez vos épouses comme le Christ a aimé son Eglise* (Ep. 5,25) – ; il ne fait pas de doute que la réalité signifiée par ce sacrement, c'est que l'homme et la femme unis en mariage y persévèrent tant qu'ils vivent, sans jamais se séparer, et qu'il n'est pas permis, excepté pour cause de fornication, que l'un des conjoints se sépare de l'autre. Voici en effet le principe observé entre le Christ et l'Église : lui vivant et elle vivante, ils sont unis sans que jamais aucun divorce ne les sépare. » (*De nupt et conc.* 1,10,11, BA 23 p. 79)

5 La structure de la famille

Suivant le modèle romain, saint Augustin considère la famille comme un petit état dont le gouvernement appartient, d'après l'ordre et la nature, au père de la famille. Pour saint Augustin l'élément le plus important du mariage est l'amour conjugal. Cet amour ou cette union des cœurs se manifeste dans l'ordre qui doit régner à l'intérieur de la famille. Dans cet ordre, il y a en tout premier lieu l'amour de l'époux à l'égard de son épouse et de ses enfants.

Saint Augustin prend comme modèle de la famille une pièce de musique. Dans une partition de musique les notes sont différentes. Chacune doit être elle-même en plénitude, mais doit être à sa juste place, c'est-à-dire bien accordée avec toutes les autres. À ce moment-là, elle résonnera de toute sa beauté. Saint Augustin insiste avec force sur le respect des différences entre les membres de la famille. Chaque membre doit trouver sa place, garder sa propre personnalité, en étant très attentif aux besoins des autres. Les membres de la famille ne sont pas dans une égalité aveugle, ni dans un individualisme absolu et fermé. La famille est une communion de volontés, d'efforts, de partage. Entre tous, il doit y avoir un seul cœur et une seule âme, orientés vers Dieu. Ce respect des uns à l'égard des autres exige de chaque membre une sensibilité spirituelle. Cette sensibilité est avant tout une sensibilité du cœur. Les mots qu'Augustin emploie pour dire la famille sont souvent « harmonie », « concorde ».

5.1. La présence du père dans la famille

Le père a une responsabilité de première importance, puisqu'il est la tête de la famille. Augustin explicite clairement les obligations du père à l'intérieur de la famille. Ces obligations sont commandées par les exigences de l'ordre et de la paix. Selon l'ordre de la nature, pour garder la paix de la famille, il est juste que le père ait de l'autorité sur tous les membres de la famille.

« Mais le vrai père de famille prend soin de tous les membres de la maison comme de ses enfants, en vue de l'honneur et du service de Dieu, avec le vif désir d'arriver à la céleste maison, où cessera le devoir de commander à des mortels, parce qu'il n'y aura plus à veiller sur ceux qui jouiront désormais de l'immortalité. » (*De civ. Dei* XIX,16, BA 37, p. 125)

La première mission du père est de garder ou de conserver l'union de la famille. Il est appelé à exercer un service d'une très grande importance spirituelle : imiter le Christ qui est venu accomplir la volonté de Dieu et la volonté de Dieu est de « rassembler dans l'unité les enfants de Dieu dispersés » (Jn 11,52). La mission du père en tant que chef de famille est une mission ecclésiale, quasi « épiscopale ».

« Que chaque père de famille reconnaisse en ce nom qu'il doit à sa famille une affection paternelle : pour le Christ et pour la vie éternelle, qu'il avertisse tous les siens, qu'il les enseigne, qu'il les exhorte, qu'il les semonce, qu'il fasse passer en actes sa bienveillance, qu'il leur applique la correction : il remplira ainsi dans sa maison

une fonction ecclésiastique et, d'une certaine manière, épiscopale en servant le Christ pour être éternellement avec lui. » (*Traité sur l'Évangile de Jean [=Tr. in Io. Ev]* 51,13, BA 73b, p. 311-313)

Le mari doit montrer toute sa tendresse à l'égard de sa femme. Saint Augustin ne cesse pas de dire : « Le mari de son côté a pour son épouse un amour véritable, un amour plein de respect de pureté, comme il est écrit ; et il voit en elle une cohéritière de la grâce, et il l'aime *comme le Christ a aimé l'Église* (Ep 5,25) » (S. 51,21). Le mari n'arrivera jamais à accomplir sa mission dans la famille que s'il est vraiment uni au Christ, c'est ce qu'indique la constante analogie que développe saint Paul (Ep 5,22-30) entre d'une part l'homme et la femme ; et d'autre part le Christ et l'Église.

L'époux doit être modèle de vertu pour tous les membres de la famille.

« Époux, gardez à vos épouses la foi nuptiale; faites pour elles, ce que vous exigez pour vous. Mari, tu requiers de ta femme la garde de la chasteté, donne-lui l'exemple et non des paroles. Tu es le chef; vois où tu marches; car tu ne dois marcher que par où elle peut te suivre sans danger; que dis-je? Partout où tu veux qu'elle mette le pied, tu dois mettre le tien. » (S. 132, 2)

Ce qui fait qu'un homme devient vraiment père est bien plus l'affection de son cœur que l'effet d'engendrer des enfants. Le père doit en effet gouverner sa famille comme l'évêque ou le supérieur d'une communauté doit gouverner sa communauté. Le père, pour saint Augustin, a trois caractéristiques: il doit aimer, prévoir et corriger. De ces trois caractéristiques l'amour est la première et la plus importante : « Il cherchera à gagner votre affection plutôt qu'à susciter votre crainte. » (*Règle 8,3*). C'est l'amour qui établit le père.

Le père doit être aussi prévoyant, c'est-à-dire sensible aux besoins de la famille. Il doit procurer à chaque membre de la famille ce dont il a besoin. Il doit le procurer non seulement avec amour, mais aussi avec intelligence et discrétion. « Il doit distribuer à chacun de quoi se nourrir et se couvrir, non pas selon un principe égalitaire, puisque les santés sont inégales, mais plutôt à chacun selon ses besoins. » (*Règle 1,3*).

Il doit enfin corriger. L'amour des parents à l'égard de leurs enfants s'exprime par des commandements et des corrections : « Il ne règne pas, celui qui ne corrige pas » (*En. in Ps. 44,17*). Or, pour saint Augustin, la correction pose bien de problèmes, car avant tout il faut sauver la charité, l'amour.

« Supposez-les chrétiens tous deux, le maître n'en doit pas moins pour cela combattre chez son esclave, le père chez son fils, le mari chez sa femme, les défauts contraires à la vérité chrétienne. Est-ce que, s'ils ne les combattent pas, on n'aura pas raison de les tenir pour coupables de négligence ? Mais en toutes choses, il faut garder la mesure qui s'adapte à l'humanité et qui convient à la charité. » (*Contra Cresconium* III,51,57, BA 31 p. 387-389)

Dans la correction il faut sauver toujours l'unité et la charité de la famille :

« Quelle question obscure et profonde que celle de la mesure à garder dans les peines, non seulement selon la nature et le nombre des fautes, mais encore selon les forces de chacun: il faut considérer ce que chacun peut ou non supporter, de peur de l'arrêter dans ses progrès ou même de le pousser à des chutes. Je ne sais pas non plus si la crainte de la punition suspendue sur la tête des hommes n'a pas rendu pires plus de gens qu'elle n'en a corrigés. Quel tourment d'esprit quand souvent il arrive que si vous punissez quelqu'un, il périt, et que si vous le laissez impuni, un autre périra! » (*Ep.* 95,3)

Le mari doit être aussi serviteur de la famille. Pour saint Augustin, le « serviteur » est, tout d'abord, celui qui vit en attitude de disponibilité à l'égard des autres, celui qui est toujours prêt à rendre service. Le mari doit donc vivre pour les autres, pour les membres de la famille. Il est vraiment supérieur aux autres, mais en disponibilité, en capacité de service.

« Il faut surtout que se gardent de ce vice [l'amour d'eux-mêmes] ceux qui paissent les brebis du Christ, de crainte *qu'ils ne recherchent leurs intérêts, non ceux de Jésus Christ* (Ph 2,21) et ne fassent servir à la satisfaction de leurs convoitises les brebis pour lesquelles a été répandu le sang du Christ. » (*Tr. in Io. ev.* 123,5, BA 75 p. 421)

Augustin est vraiment très exigeant quand il parle du père de famille comme modèle. Par son comportement, il doit donner vie, animer la famille. Il faut lire et méditer le S. 46, pour saisir vraiment l'importance que saint Augustin accorde à cette caractéristique de modèle ou d'exemple propre à tout responsable.

5.2. La mission de l'épouse dans la famille

La mère a aussi sa fonction propre dans la famille. Pour saint Augustin il n'y a pas de différence de nature entre l'homme et la femme. L'un et l'autre ont été créés par Dieu et l'un et l'autre portent au plus

intime d'eux-mêmes l'image et la ressemblance de Dieu. Cette égalité est renforcée par le baptême grâce auquel l'homme et la femme deviennent enfants de Dieu

Or, quand l'homme et la femme deviennent par le mariage époux et épouse, l'un et l'autre ont certainement les mêmes droits et les mêmes obligations. Si l'époux a la première responsabilité de la famille, l'épouse elle aussi a sa propre responsabilité.

La femme, dira saint Augustin, doit « être soumise » à son mari⁵. Il fonde cette pensée sur l'Écriture : sur le récit de la création (Gn 2,23), mais surtout, il fonde sa pensée sur saint Paul : « Le mari est tête de la femme, comme le Christ est tête de l'Église » (Ep 5,22-24) C'est à la lumière de saint Paul qu'il faut comprendre ce que veut dire saint Augustin par le mot « soumission ». La soumission de la femme à son mari doit être à l'image de la soumission de l'Église au Christ, c'est-à-dire, une soumission dans l'amour.

« L'Apôtre fait entendre trois espèces d'union : l'union entre le Christ et l'Église, l'union entre l'époux et l'épouse, l'union entre l'esprit et la chair. En chacune, le premier protège le second et celui-ci est soumis au premier : tous sont bons, puisque les uns par la supériorité de leur position, les autres par la subordination qui leur sied, observent l'ordre qu'il faut. L'époux et l'épouse, pour savoir comment ils devaient se comporter ont reçu un précepte et un modèle. Voici le précepte : *Que les femmes soient soumises à leur mari, comme au Seigneur ; car le mari est le chef de la femme* (Ep 5,22-23), et Epoux, aimez vos épouses (Ep 5,25). Le modèle proposé est, pour les femmes, l'Église ; pour les hommes, le Christ : *Comme l'Église, dit l'Apôtre, est soumise au Christ, ainsi les femmes le sont à leurs maris en toute chose* (Ep 5,24). » (*De continentia* 9,23, BA 3, p. 163)

L'épouse a une mission bien précise dans la famille. Elle doit travailler à garder la paix de la famille, à créer un foyer où l'époux et les enfants se complaisent :

« Votre charité sait tout ce dont beaucoup souffrent dans la vie publique, au forum, dans les querelles, les procès, les ennuis des affaires ; comment, après les fatigues du forum, on court chez soi pour s'y reposer, comment on fait en sorte d'en finir rapidement avec ces affaires au dehors pour se retirer et aller se reposer chez soi. En effet, chacun a sa maison pour s'y reposer. Mais si là aussi, il connaît des ennuis, où peut-il se reposer ? » (*En. in Ps. 35,5*, BA 58b, p. 339)

⁵ K. E. Borressen, *Subordination et Équivalence. Nature et rôle de la femme d'après Augustin et Thomas d'Aquin*, Oslo, *Universitets Forlaget*, 1968 ; D. Burt, « *Friendship and Subordination in Earthly Societies* », *Augustinian Studies* 22(1991), p. 83-123.

La femme, elle, est associée à son mari dans la gestion des affaires du ménage mais surtout dans l'éducation des enfants :

« Ceux qui prennent soin des autres commandent, en effet, comme le mari à l'épouse, les parents aux enfants, les maîtres aux serviteurs. Ceux dont on prend soin obéissent, comme la femme à son mari, les enfants aux parents, les serviteurs à leurs maîtres. » (*De civ. Dei* XIX,14, BA 37 p. 121)

5.3. Les enfants dans la famille

La première responsabilité de l'éducation est de modeler les enfants dans la vérité et les vertus. La naissance d'un enfant pose de lourdes responsabilités aux parents. « Donner la vie à un enfant, le nourrir après l'avoir mis au monde, l'élever et le conduire jusqu'à l'adolescence, c'est une grande affaire » (*En. in Ps.* 51, 7). L'enfant dépend des autres pour continuer à exister : il manque de forces et de connaissances. L'enfant a vraiment besoin de ses parents. Saint Augustin affirme avec force le devoir des parents d'élever leurs enfants : « on doit recevoir l'enfant avec amour, prendre soin de lui avec bonté, l'élever avec une pieuse vigilance » (*De Genesi ad litteram* IX,7,12, BA 49, p. 107).

Les parents transmettent certainement la vie aux enfants, mais ils doivent surtout leur transmettre l'amour de Dieu et l'amour des uns à l'égard des autres :

« Le mariage possède de bonnes choses : c'est moins de mettre au monde des enfants, que de le faire honnêtement, légitimement, chastement, socialement ; et, mis au monde, de les élever sans préférence injustifiée, sainement, en revenant à la charge ; d'observer de part et d'autre la foi conjugale et de respecter le sacrement de l'union. » (*De sancta virginitate* 12,12, BA 3, p. 215)

D'après saint Augustin, il est naturel que l'enfant soit subordonné aux parents. Non seulement il n'a pas des droits pour être supérieur à ses parents, mais il n'est pas capable non plus de régler sa vie lui-même. Obéir, aimer et respecter ses parents, est un devoir religieux pour les enfants. Mais le père n'a pas un droit absolu car au-dessus de lui se trouve l'autorité de Dieu : les enfants doivent aimer les parents, mais pas au-dessus de Dieu.

« Aime donc ton père, mais non pas au-dessus de Dieu. Aime ta mère, mais pas plus que l'Église qui t'a engendré à la vie éternelle. Et vois, par l'amour que tu portes à tes parents, combien tu dois aimer Dieu et l'Église. Car, s'il faut tant aimer ceux qui t'ont donné la vie

pour mourir, de quelle charité faut-il aimer ceux qui t'ont donné la vie pour atteindre l'éternité, pour demeurer dans l'éternité ? » (S. 344, 2)

6 *La mission ecclésiale de la famille*

La famille a une mission propre à accomplir dans l'Église. Elle doit être un principe de santé pour l'Église. De même que les membres sains de notre corps contribuent à la guérison de tout ce qui est malade dans notre organisme, et que bien souvent, la santé d'un membre se rétablit grâce à la santé des autres membres sains, de même, la famille devient une source de santé et de perfection pour l'Église, par sa vie de paix, d'union et de charité.

« Car un membre peut revenir à la santé tant qu'il fait partie du corps, sans en être retranché ; car s'il est blessé, la santé des autres membres vient à son secours ; si au contraire, les membres se séparent, d'où et par où la santé pourrait-elle parvenir jusqu'à eux ? » (S. 162A,7)

La famille collabore aussi à la croissance de l'Église en faisant que ses enfants deviennent des enfants de Dieu. Les enfants ne sont pas dans la famille de simples prolongements de l'espèce humaine, ils doivent devenir par le baptême et par l'éducation familiale, membres du Corps du Christ : « Dans le mariage cependant, ce sont les biens du mariage qu'il faut aimer : l'enfant, la fidélité, le sacrement ; l'enfant, non seulement pour qu'il naisse, mais encore pour qu'il renaisse [en Jésus-Christ, par le baptême]. » (*De nupt. et conc.* 1,17,19, BA 23, p. 97)

Or la famille doit être une présence vivante de la paix de la Cité de Dieu. Sa mission est de faire que cette paix règne sur la terre, d'accomplir par sa vie la demande du Notre Père : « Que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel ». Elle accomplira cette mission dans la mesure où ses yeux seront fixés sur la Cité du ciel.

« Comme la famille doit être le principe ou la cellule de la cité, et que tout principe se rapporte à une fin de son ordre, toute cellule à l'intégrité du tout auquel elle appartient, il s'ensuit assez clairement qu'à la paix de la cité se rapporte celle de la famille, c'est-à-dire que la concorde bien ordonnée de ses habitants dans le commandement et dans l'obéissance se rapporte à la concorde bien ordonnée des citoyens dans le commandement et l'obéissance. Et c'est ainsi que le père de famille doit emprunter aux lois de la cité les règles de conduite, qui mettront sa maison en harmonie avec la paix de la cité. » (*De civ. Dei* XIX,16, BA 37 p. 127)

7 La famille et la Cité de Dieu

Saint Augustin envisage la famille à la lumière de la Cité de Dieu, qui lui donne sens. Car la famille n'est pas une société fermée sur elle-même. Elle est une société ouverte vers la communauté du ciel. Elle est même « la pépinière (*seminarium* !) de la cité » (*De civ. Dei* XV,16,3)

Le principe qui assure l'unité ou la concorde entre les membres qui font la communauté du ciel, Cité de Dieu, c'est l'amour de Dieu. L'amour fait de plusieurs cœurs un seul cœur. Augustin pourra ainsi dire:

« Les enfants de la grâce [sont] citoyens de la cité libre, participant de la paix éternelle où règne, non l'amour de la volonté propre et en quelque sorte privée, mais l'amour qui jouit d'un même bien commun et immuable, et qui d'un grand nombre ne fait qu'un seul cœur : où règne en plein accord l'obéissance à la charité. » (*De civ. Dei* XV,3, BA 36 p. 43-45)

L'expression la plus claire de cette union des cœurs est la paix :

« La paix céleste, qui est si bien la véritable paix, qu'elle seule mérite d'être considérée comme la paix [...]. A savoir, la communauté parfaitement ordonnée et parfaitement harmonieuse dans la jouissance de Dieu et dans la jouissance les uns des autres en Dieu. » (*De civ. Dei* XIX,17, BA 37, p. 131-133)

Cette unité de la Cité de Dieu trouve son expression dans ce monde dans l'unité et l'amour de la famille : « Aujourd'hui, le symbole (sacramentum) de l'épouse unique figure l'unité qui nous soumettra tous à Dieu dans l'unique cité céleste » (*De bono conjug.* 18,21, BA 2, p. 73)

La première caractéristique de la Cité de Dieu est l'unité des âmes et des cœurs, la concordance ou l'amitié de ceux qui la constituent. Or ce qui unit les membres de la Cité de Dieu, c'est Dieu lui-même. On est ce que l'on aime. Si nous aimons les choses matérielles, nous devenons des êtres matériels et la division régnera parmi nous. « Aimes-tu la terre ? Tu seras terre. Aimes-tu Dieu ? Tu seras Dieu » (*Tr. in Io. Ep.* 2,14). Celui qui aime Dieu se fait un avec Dieu et, de même, tous ceux qui aiment Dieu se rencontrent en Dieu et font une communauté, une société en Dieu.

Dieu a créé les esprits du ciel et il se donne à eux comme aliment et vie. Il est « le pain des anges ». Et c'est ce don de Dieu aux anges qui les groupe en communauté. La Cité de Dieu est une invitation à faire une famille de plus en plus semblable à elle, à mettre la Cité de Dieu sur la terre.

8 La famille présence de la Cité de Dieu dans ce monde.

Pour saint Augustin, l'Église et la famille, qui est un Église à petite échelle, sont formées de deux parties, celle de la terre et celle du ciel :

« Église qu'il faut prendre ici dans sa totalité, non pas seulement dans celle de ses parties qui voyage sur la terre [...], mais encore celle du ciel, qui fut toujours attachée à Dieu depuis le jour de sa création. » (*Enchiridion* 15,56, BA 9, p. 203)

C'est à la lumière de l'Église dans ce monde qu'il faut considérer la famille. La famille n'a pas de sens à l'écart de l'Église. Tout ce qui se dit de l'Église se dit également de la famille. La communauté ecclésiale est la lumière de la famille. L'Église de ce monde est faite des hommes et soumise aux conditions de la vie présente. Elle est une Église pèlerine vers l'Église du ciel; elle n'est pas parfaite, mais en chemin vers la perfection. Et quoique pauvre et pécheresse, elle n'est pas séparée ou éloignée de l'Église du ciel :

« Et voilà que ce pauvre devient plusieurs familles, devient plusieurs peuples; et toutefois, plusieurs églises ne forment qu'une Église, qu'un seul peuple, qu'une seule famille, qu'un seul bercail. » (*En. in Ps.* 106,14)

Notre vie doit être tendue vers la pleine possession de Dieu. Or, la perfection dans ce monde est de « savoir qu'ici-bas on ne peut pas être parfait » (*En. in Ps.* 38,14). La conscience de ce manque stimule justement la course et nous oblige à nous étendre par le désir vers le terme que nous n'avons pas encore atteint :

« Telle est notre vie, dira saint Augustin, nous exercer en désirant. Or, un saint désir nous exerce d'autant plus que nous avons détaché nos désirs de l'amour du monde [...]. Le bien doit remplir ton âme, déverse le mal » (*In Io. ep.* 4,6, SC 75, p. 233).

Dans son cheminement vers l'Église céleste, la famille rencontre de nombreuses difficultés. La plus grave est l'attirance de la division et de l'individualisme. Pourtant, une des missions de la famille est de témoigner de la paix et de faire grandir l'amitié dans ce monde. Bref, la famille dans ce monde, tout comme le peuple d'Israël, marche dans le désert, au milieu de l'obscurité. Elle cherche de l'aide et de la lumière auprès de Dieu pour arriver à la Patrie. La famille est une grâce que Dieu accorde à son Église et elle vit de cette grâce de Dieu.

Jaime García
Ordre de Saint Augustin (Madrid)